



L'UNSa Justice et l'USM s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail des personnels

Après deux années de négociations, les deux Premières Organisations Syndicales de fonctionnaires et de magistrats, font le choix commun de signer l'accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail au ministère de la Justice afin que celle-ci deviennent enfin un sujet prioritaire.

À l'heure où nos collègues de l'administration pénitentiaire sont confrontés à une surpopulation carcérale sans précédent et à des attaques violentes exponentielles ;

À l'heure où nos collègues des services judiciaires font face à une déliquescence de leurs missions avec des outils dysfonctionnant, des audiences qui finissent au milieu de la nuit et une charge de travail épuisante ;

À l'heure où nos collègues de la protection judiciaire de la jeunesse sont confrontés à un sous-effectif chronique qui ne permet plus la prise en charge satisfaisante des dossiers et du suivi indispensable des mesures d'assistance éducative ;

À l'heure où nos collègues des services de l'administration centrale et du secrétariat général souffrent d'un manque profond de reconnaissance et de valorisation de leur professionnalisme, dans un contexte professionnel exigeant et trop souvent dépourvu de conditions de travail descentes.

Parler de qualité de vie au travail à l'heure où la souffrance des agents n'a sans doute jamais été aussi prégnante, cela confère à **l'UNSa Justice et l'USM** une détermination supplémentaire dans leur choix de mettre le pied dans la porte en décidant d'aller de l'avant et d'œuvrer pour que les mentalités changent et que les conditions de travail s'améliorent enfin !

Après avoir été force de proposition durant cette négociation, **l'UNSa Justice et l'USM** ont pesé de tout leur poids syndical pour que dans cet accord, des gages d'avancée soient enfin actés.

Notre objectif est de permettre une évolution culturelle qui replace l'humain au cœur des collectifs de travail. À cette fin, **l'UNSa Justice et l'USM** ont obtenu les engagements suivants :

- **L'intégration de la démarche SSTQVT (Santé, Sécurité au Travail et Qualité de Vie au Travail) dans l'évaluation des chefs de service. Cette revendication portée de longue date par l'UNSa Justice et l'USM vient enfin d'aboutir dans cet accord. Nous avons toujours souligné que l'intérêt d'un manager pour l'amélioration des conditions de travail des personnels ne pouvait qu'être réduit dès lors qu'aucun objectif, ni priorité en la matière n'est exigé de lui. Dorénavant, la santé des personnels pourra faire l'objet d'une évaluation, enfin !**
- **Un taux de décharge des assistants de prévention enfin soclé (à 20% minimum) dans toutes les directions du Ministère : une vraie politique de prévention des risques professionnels suppose que des personnels soient dédiés à cette mission !**
- **Un taux de décharge des conseillers de prévention soclé (à 50% minimum), pour leur permettre de coordonner le réseau des assistances de prévention.**
- **Une formation obligatoire sur les sujets QVCT.**
- **Un engagement de l'administration pour que chaque agent demandeur sur une question RH soit destinataire d'une réponse dans un délai correct : si l'administration exige de ses agents le respect d'une charte qualité envers les justiciables, il nous semblait important que l'administration s'engage à son tour à offrir un service interne de qualité à tous nos collègues !**

L'UNSa Justice et l'USM ont toutefois conscience que cet accord ne règlera pas toutes les difficultés rencontrées par les personnels. Elles continueront de se battre pour plus de transparence et d'efficacité dans la prévention des risques professionnels.

Néanmoins, il s'agit d'avancées qui devraient enfin permettre une évolution des pratiques et contribuer à une meilleure prise en compte du collectif de travail et de la santé des personnels.